

Cette capacité de 300 MW est répartie en 27 tranche

utilisant les techniques de conversion du rayonnement solaire en électricité à partir de technologies photovoltaïques ou de technologies thermodynamiques.

Seules p

raccordement au réseau et le 730^{ème} jour suivant la notification au candidat de la décision du

4.2 Rémunération

Dans le cadre du présent appel d'offres, l'électricité de l'installation livrée à l'acheteur est

Le candidat joint à son dossier les résultats de l'

Pour les installations photovoltaïques, le candidat joint à son dossier un document certifiant le rendement nominal des modules photovoltaïques tel que défini dans la norme CEI/TS 61836, deuxième édition. Cette certification doit provenir d'un organisme de la Communauté européenne certifié ISO/CEI 17025 habilité à certifier ce rendement.

- Si l'effectif total N de la série S est impair, la médiane est la valeur située à la position $\frac{N+1}{2}$.
- Si l'effectif total N de la série S est pair, la médiane sera la moyenne des deux valeurs centrales.

5.4 Notation de la rapidité de réalisation

La note sera comprise entre 0 et 5 et prendra en compte la date de mise en service proposée, le niveau de maîtrise foncière, l'ampleur des travaux

6.1 Raccordement

Annexe 1, page 2 – Renseignements administratifs

Nom du candidat (personne physique) :

Annexe 3
Guide d'élaboration pour le

Facteurs	Critères techniques et économiques
----------	------------------------------------

Le dossier présentera une

Annexe 4

Conditions applicables aux installations avec stockage de l'énergie

Dans chacune des régions Corse, Guadeloupe, Guyane, la Réunion et Martinique, l'appel d'offres porte sur la construction d'installations solaires photovoltaïques ou thermodynamiques avec stockage de l'énergie. Pour ces territoires insulaires, la question de l'intermittence de la production des centrales

fonctionnement pour le raccordement à un réseau pub